

Compte-rendu du Conseil Municipal du 5 mai 2015

Le cinq mai deux mille quinze, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne-Marie VIVIER-MERLE.

Présents : Anne-Marie VIVIER-MERLE, Jean-Robert LAGOUTTE, Patrick PIGNARD (arrivé à 21 h 13), Didier FILET, Béatrice WESSE, Marie-Laure PINET, Gilbert PERRIN, Didier MICHALLET, Chantal DEGOUTES, Didier DUMAS, Marie-Thérèse DANIEL, Cyrille ROZIER (arrivé à 20 h 10), Christelle DAMARIN, Benoît CHADUIRON

Excusé : Grégory BEAUVAIS (pouvoir à Marie-Thérèse DANIEL),

Secrétaire de séance : Marie-Laure PINET

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la réunion en date du 8 avril 2015, dont un exemplaire a été adressé par voie dématérialisée à chaque Conseiller Municipal, est approuvé à l'unanimité.

RETRAIT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire demande le retrait du point suivant :

- Modification de l'attribution de l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (IEMP).

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, accepte à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Arrivée à 20 h 10 de Cyrille ROZIER.

• Acquisition d'une partie du terrain cadastré section D n° 20 relative à l'aménagement du carrefour du Marais

Madame le Maire explique que dans le cadre du projet de création d'un aménagement de sécurité avec modification de l'emprise de la voie communale n° 4 et la création d'une plateforme pour un arrêt de bus au lieu-dit du Marais, il convient d'acquérir 114 m² de la parcelle cadastrée D20, située sur la commune de Saint Romain de Popey et appartenant à l'indivision GUYOT. Le projet a pour but de sécuriser la circulation des véhicules, les piétons et de créer un abri bus.

Il est rappelé que ce point avait été retiré de l'ordre du jour de la dernière séance, car l'avis des domaines n'avait pas été reçu. Aussi, il est précisé que le projet d'aménagement a fait l'objet d'une réunion de présentation à destination des riverains concernés.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, approuve à l'unanimité cette acquisition à titre gratuit où la commune s'engage en contrepartie à réparer la clôture avoisinante du côté ouest et donne tout pouvoir à Madame le Maire en tant que personne responsable pour signer l'acte notarié. Les frais et droits d'acquisition ainsi que les frais de géomètre seront à la charge de la commune. Le notaire de cette transaction sera Maître Dominique DELORME, situé à Pontcharra-sur-Turdine.

• Avenants au marché de travaux « modification et extension de la mairie-école »

Il est expliqué qu'il est nécessaire de réajuster le marché de travaux « modification et extension de la mairie-école ». En effet, pour des raisons pratique et de durabilité, il faudrait intégrer dans l'extension l'aspiration centralisée, câbler les salles de réunions existantes d'une prise informatique et laquer les garde-corps de la passerelle extérieure qui va être posée afin d'éviter à la rouille de s'installer dans le temps. Aussi, en matière de sécurité contre l'incendie, il n'est plus utile que la façade donnant sur la salle d'animation soit entièrement coupe-feu. Enfin, le raccordement de la nouvelle installation du chauffage a entraîné des dysfonctionnements avec l'installation existante.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, approuve à l'unanimité les avenants ci-dessous et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ces dossiers.

| Lot | Entreprise | Montant HT Base | Avenant | Nouveau montant |
|-----|---------------------|--------------------|----------------------|--------------------|
| 05 | AOMT | 53 560,15 € | 2 520,00 € | 56 080,15 € |
| | T.V.A. 20 % | 10 712,03 € | 504 € | 11 216,03 € |
| | TOTAL T.T.C. | 64 272,18 € | 3 024 € | 67 296,18 € |
| 06 | SMC JOURNET | 48 559,40 € | - 14 251,00 € | 34 308,40 € |
| | T.V.A. 20 % | 9 711,88 € | - 2 850,20 € | 6 861,68 € |
| | TOTAL T.T.C. | 58 271,28 € | - 17 101,20 € | 41 170,08 € |
| 07 | SMC JOURNET | 8 850,44 € | - 4 982,07 € | 3 868,37 € |
| | T.V.A. 20 % | 1 770,09 € | - 996,41 € | 773,67 € |
| | TOTAL T.T.C. | 10 620,53 € | - 5 978,48 | 4 642,04 € |
| 12 | SAS BORDANOVA | 21 976,29 € | 2 722,00 € | 24 698,29 € |
| | T.V.A. 20 % | 4 395,26 € | 544,40 € | 4 939,66 € |
| | TOTAL T.T.C. | 26 371,55 € | 3 266,40 € | 29 637,95 € |
| 13 | BLEU ELECTRIC | 17 969,00 € | 4 678,06 € | 22 647,06 € |
| | T.V.A. 20 % | 3 593,80 € | 935,61 € | 4 529,41 € |
| | TOTAL T.T.C. | 21 562,80 € | 5 613,67 € | 27 176,47 € |

• **Tarifs du nettoyage des sols de la salle d'animation**

Depuis de nombreuses années, la salle d'animation rurale Jean Thimonier est mise à disposition auprès de particuliers, d'associations et d'entreprises. Le nettoyage des sols de la grande et de la petite salle est réalisé par l'agent communal avec l'auto laveuse afin d'éviter toutes traces sur les sols.

Il est proposé de mettre en place le tarif suivant :

- 50 € de l'heure pour les particuliers,
- 30 € de l'heure pour les associations et les entreprises.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, approuve à l'unanimité ces tarifs proposés.

• **Attribution d'une gratification de stage**

Il est exposé que Monsieur Gabriel MERLO, élève en baccalauréat professionnel « services aux personnes et aux territoires », a effectué dix périodes de stages d'une semaine entre octobre 2014 et avril 2015 auprès des services périscolaires de la commune des Olmes. Il est proposé de lui verser une gratification de 400 euros au vu de la satisfaction qu'il a donné.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable à cette gratification.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Travaux

Le câble traversant la chaussée de la rue de la mairie a été déposé. La circulation a pu être rétablie.

La pose du bardage en fibre de ciment est en cours de réalisation. Deux passerelles vont être posées.

Le tableau blanc interactif devrait être installé le 12 juin dans la nouvelle salle de classe. Les peintures seront donc faites à cette date.

Arrivée à 21 h 13 de Patrick PIGNARD

Démarche de développement durable

La charte zéro pesticide a déjà été adoptée par plusieurs communes. Cette charte comporte trois phases dont l'une correspond à la formation des agents communaux. Une réflexion est à mener.

Projet du site Internet

Une présentation du projet de site Internet communal est réalisée par Didier FILET, adjoint au maire. Le site Internet sera hébergé par Campagnol.

Divers

Une 4^{ème} classe va être ouverte à la rentrée scolaire 2015-2016.

La commande pour le mobilier du nouveau bâtiment mairie-école va être réalisée dès la réception de l'arrêté attributif de subvention.

La commémoration du 8 mai aura lieu sur la place à 11 h 45 avec la Farand'Olmes.

L'assemblée générale du comité d'animation des Olmes (CADO) se tiendra le 13 mai prochain à 20 h 00.

Deux réunions avec les riverains du Bourgchanin et du Marais ont lieu afin de leur présenter les aménagements possibles en matière de sécurité routière sur leurs quartiers.

Les limites d'agglomération ont été modifiées.

Une consultation des banques est en cours afin que la commune puisse recourir à une ligne de trésorerie.

Le centre de loisirs des vacances d'avril a accueilli 19 enfants. Un autre centre de loisirs est prévu la dernière semaine d'août.

A nouveau, il est indiqué que le panneau de signalisation à l'intersection du chemin des Planchettes et de la rue de la Villa est dangereux compte-tenu du faible éclairage la nuit et de la non-distinction entre la route et l'accotement et ce malgré la quille réfléchissante installée. Ce problème pourrait être remédié par la suppression du cédez-le passage et réinstaurer la priorité à droite. Aussi, il est indiqué que le croisement de la rue de la Villa avec la Grande Rue est dangereux malgré le stop. Il est proposé d'installer un miroir en face du stop.

Il est demandé si un conseil des enfants allait être mis en place. Il est proposé que la commission du vivre-ensemble travaille sur ce projet à la rentrée de septembre.

En ce qui concerne le fleurissement, les fleurs ont été commandées et certains bacs vont être déplacés. Les plantations se feront la dernière semaine de mai.

Tout s'est bien déroulé pour le salon des métiers d'art malgré qu'il y ait eu moins d'exposants que les années précédentes.

La séance est levée à 22 h 30.

Anne-Marie VIVIER-MERLE

Jean-Robert LAGOUTTE

Patrick PIGNARD

Didier FILET

Béatrice WESSE

Marie-Laure PINET

Gilbert PERRIN

Didier MICHALLET

Chantal DEGOUTES

Didier DUMAS

Marie-Thérèse DANIEL

Grégory BEAUVAIS

Cyrille ROZIER

Christelle DAMARIN

Benoît CHADUIRON